

Mr. Dufresne said he preferred that parties asking for a public improvement should be allowed to come directly to the House.

M. Dufresne déclare préférer que les parties demandant une amélioration au service du public soient autorisées à s'adresser directement à la Chambre.

The Hon. J. S. Macdonald explained what had formerly been the practice in the Legislature of Canada. Such petitions had been invariably received, and the fight over them took place on the motion for their reference to a committee, when, if the gentlemen on the Benches objected, the Speaker instantly ruled them out. He argued that Ministers should bear the responsibility upon their own shoulders of reporting upon the obstructions to the Ottawa navigation; instead of allowing the matter to be raised on petition, and the responsibility transferred to the House. He said they had had this subject before the Legislature of Ontario, and it had been held there that the rule in question excluded petitions for grants of land as well as of money. He had no objections, however, to this petition being received, for it neither asked for land nor money, but simply that measures be taken to remove certain obstructions to the navigation of the Ottawa; but, of course, before any money could be spent, the Government would have to assume the responsibility; and he should maintain that doctrine if a motion should hereafter be made to refer the petition to a Committee.

L'hon. J. S. Macdonald explique quelle était autrefois la pratique au Parlement du Canada. On acceptait invariablement toutes les pétitions de ce genre, les difficultés n'intervenant qu'à propos de la motion visant leur renvoi en comité, et si les députés s'y opposaient, l'Orateur déclarait ces pétitions irrecevables. Il répond que les ministres devraient se charger personnellement des rapports concernant les obstacles à la navigation sur la rivière Outaouais au lieu de permettre que l'on fasse des pétitions à ce sujet et qu'on en rejette la responsabilité sur la Chambre. Il déclare qu'on a déjà présenté ce sujet à la Législature de l'Ontario où il fut décrété que la règle en question excluait les pétitions visant à l'octroi de terres aussi bien que de fonds. Toutefois, il ne voit aucune objection à ce que l'on accepte cette pétition, car elle ne demande ni terre ni fonds, mais veut simplement que l'on prenne des mesures ayant pour but de retirer certains obstacles à la navigation sur la rivière Outaouais. Évidemment, avant d'engager des fonds, le Gouvernement doit en assumer la responsabilité; c'est en tous cas la doctrine qu'il défendra si l'on décide d'adopter une motion visant au renvoi de cette pétition en comité.

Hon. Mr. Chauveau supported the reception of the petition. He thought the rights of the people to petition should be restricted as little as possible, and that when money was not directly asked for, the petition should be received.

L'hon. M. Chauveau de dire que l'on accepte la pétition. Il pense que l'on doit restreindre le moins possible le droit des citoyens à faire des pétitions, et que lorsqu'il n'est pas directement question d'argent, les pétitions devraient être acceptées.

Mr. Ferguson hoped the Speaker would give the most liberal construction to the rule remedying the reception of petitions. The rule carried out by his hon. friend and leader in the Legislature of Ontario had caused great dissatisfaction in his section of the country, where no grant of money was called for. The right of petition should not be interfered with. He was not prepared at present to agree to a vote of money to build this canal or that canal, but if we could build canals, with our otherwise useless lands, he thought such a proposition should be favourably entertained. He hoped the petition would not only be received but would be allowed to go to a committee.

M. Ferguson espère que l'Orateur présentera d'une façon très libérale les règlements concernant l'acceptation de pétitions. Les règlements présentés par son honorable ami et chef de la Législature d'Ontario ont provoqué une grande insatisfaction dans sa circonscription, car il n'était pas question d'octroi de fonds. On ne devrait pas toucher au droit de faire des pétitions. En ce qui le concerne, il n'est pas prêt à adopter un vote budgétaire destiné à la construction de tel ou tel canal, mais si l'on pouvait construire des canaux en des endroits non encore occupés, il faudrait selon lui examiner d'une façon favorable une telle proposition. Il espère que non seulement on acceptera la pétition, mais qu'on autorisera son transfert en comité.

Hon. Mr. Blanchet thought that the reception of this and similar petitions should not

L'hon. M. Blanchet pense que l'on ne devrait pas s'opposer à l'acceptation de pétitions

[Mr. Mackenzie—M. Mackenzie.]